

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

## Pèlerinage en Terre-Sainte du 23 avril au 1<sup>er</sup> mai 2020

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)

2.140 €

Supplément chambre individuelle (*dans la limite des places disponibles*) :

365 €

**Clôture des inscriptions : le 28 février 2020** (*sous réserve de disponibilité des places*)

### CE PRIX COMPREND :

- Le **pré-acheminement** pour se rendre à l'aéroport de Bruxelles, au départ de Cambrai et Raismes
- Le **transport aérien** de BRUXELLES-ZAVENTEM – TEL AVIV – BRUXELLES-ZAVENTEM sur vols réguliers de la compagnie Brussels Airlines et les taxes d'aéroport.
- Le transport en **autocar privatisé en Terre-Sainte** pour tous trajets et transferts
- Le **séjour en pension complète en hôtels ou en maisons religieuses, en chambres doubles, du dîner du 1er jour au déjeuner du 9ème jour inclus.**
- Les **entrées dans les sites et monuments** mentionnés au programme.
- Les services d'un **guide local francophone**
- L'**assurance multirisques APRIL: annulation, assistance, rapatriement, bagages selon les conditions jointes (voir livret en annexe)**
- Le système **audiophone** pour suivre les explications du guide
- Un **carnet du pèlerin**, un sac à dos et des étiquettes bagages

### CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément éventuel pour l'obtention d'une **chambre individuelle** : 365 €
- Les **boissons, les cafés et les extra personnels.**
- Le **pourboire** à remettre au chauffeur, (de l'ordre de 1,5 à 2 € par jour et par personne) et au guide (3,50 à 4 € par jour et par personne).

### CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document au verso de la feuille d'inscription).

#### Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 28 février est inférieur à 25. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire.

#### Annulation du fait du pèlerin :

Toute annulation doit être notifiée par lettre.

##### • **Annulation pour convenances personnelles**

- Pour toute annulation avant le 28 février 2020, il sera retenu un montant forfaitaire de 100 € pour frais de dossier.
- Du 28 février au 31 mars : il sera retenu 40 % du prix total du voyage par annulation.
- Du 1<sup>er</sup> avril au 6 avril : il sera retenu 60 % du prix total du voyage par annulation
- Du 7 avril au 14 avril : il sera retenu 80 % du prix total du voyage par annulation
- A partir du 15 avril : 100 % de frais sur le prix TTC du voyage

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

##### • **Annulation pour cas de force majeure**

La Garantie Annulation d'April prend en charge les frais d'annulation, pour cause de maladie grave, accident grave ou décès (du pèlerin, de son conjoint ou d'un membre de la famille proche) ou autre causes justifiées, dès l'inscription et ce, jusqu'au jour du départ, dans les limites de la police d'assurance d'April, dont les conditions sont détaillées dans le document joint en Annexe.

**NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette assurance.**

### Pèlerinages Diocésains de Cambrai,

174, rue Léopold Dusart, 59590 RAISMES

Tel : 03.27.38.12.62. Fax : 09.80.08.65.23.

N° d'agrément : IM 059 110 115

E-mail : [pelerinages.cambrai@nordnet.fr](mailto:pelerinages.cambrai@nordnet.fr)

<http://pelerinages.cathocambrai.com/>

